

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE LA SELARL Mon Animal et Moi,

70 Rue PAPU 35000 RENNES

Les présentes Conditions Générales de Fonctionnement (CGF) sont consultables sur le site internet <https://www.monanimaletmoi.fr>-ou à l'accueil de la clinique en format papier sur simple demande.

Tous les actes effectués au sein notre établissement de soin SELARL Mon Animal et Moi sont soumis aux présentes CGF que le propriétaire ou détenteur de l'animal déclare accepter sans conditions.

#### MENTIONS OBLIGATOIRES

---

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT  
TRAITEES

Notre établissement de soin est classé clinique vétérinaire pour animaux de compagnie, conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins.

70 Rue PAPU 35000 RENNES

TEL: 02 99 59 06 36      courriel: [contact@monanimaletmoi.fr](mailto:contact@monanimaletmoi.fr)

---

SOCIETES D'EXERCICE ET RESEAUX PROFESSIONNELS

La SELARL Mon Animal et Moi fait partie du réseau VETURGENCES35 qui assure la permanence et la continuité de soin de la SELARL Mon Animal et Moi

---

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12H30 et de 14h00 à 19h00. Le samedi en continu de 8h30 à 13h00.

Les consultations ont lieu sur rendez vous.

Nous ne faisons pas de consultation à domicile pour les chiens, les chats et les NAC (nouveaux animaux de compagnie).

.

---

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

Docteur vétérinaire Ronan PETTON diplômé de l'école vétérinaire d'Alfort. Docteur vétérinaire Alexia DOUX diplômée de l'école vétérinaire d'Alfort.

Docteur vétérinaire Clémentine MIRCOVICH diplômée de l'école vétérinaire de Toulouse

Personnel non vétérinaire: Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire (ASV)

Mme Aline DELANNOY niveau 5

Mme Aurore DELACHAPELLE niveau 3

Personnel non vétérinaire: Personnel d'entretien

Mme CORNOU

## PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Les locaux dans leur conception et agencement sont conformes aux réglementations en vigueur notamment en ce qui concerne la réception, le stockage des médicaments et l'élimination des déchets de soins.

La clinique est nettoyée quotidiennement par notre technicienne de surfaces. En complément, tout est mis en œuvre par le personnel de soin vétérinaire pour maintenir les locaux propres et désinfectés avec des produits adaptés.

Prestations réalisées à la clinique:

- Consultations de médecine générale.
- Chirurgie de convenance, chirurgie gynécologique et chirurgie des tissus mous.
- Echographie abdominale
- Echocardiographies
- Radiographie numérique (La zone de radiologie héberge le générateur numérique de rayons X de la Clinique vétérinaire. Elle est conforme à la réglementation relative à la radioprotection)
- La plupart des analyses sanguines sont réalisées à la clinique tel que les bilans biochimique, ionogrammes (IDEXX CATALYST), numération et formule sanguine (IDEXX LASERCYTE), test FIV FELV, test parvovirose, Test Gardia, PRoBNP Le cas échéants les analyses sont envoyées à un laboratoire extérieur en accord avec le client.
- Anesthésie générale. Le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie, de la race, des antécédents médicaux et de l'âge de l'animal.
- Délivrance de médicaments :

Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.

- Vente de produits d'hygiène, d'accessoires, d'aliments diététiques et physiologiques.

## Matériels disponibles

Dispositif de nettoyage des instruments par ultrason (BPAC) et désinfection par traitement thermique.

Tenues vestimentaires de chirurgie stérilisables ou stériles.

Matériel de chirurgie compatible avec les opérations chirurgicales que l'établissement de soins assure. Plusieurs moyens de réchauffement des animaux (tapis chauffant, lampes infra rouge)

Matériel d'oxygénation

Appareil d'anesthésie volatile (isoflurane)

Surveillance de l'anesthésie par oxymétrie Détartreur.

Appareil de radiologie numérique (générateur Carestream développeur numérique PCR ELEVA)

Echographe (My Lab Gamma Esaote) Microscope

---

## ANIMAUX HOSPITALISES

Le personnel n'est pas présent sur site 24h/24H. En dehors des horaires d'ouverture les animaux qui nécessitent une surveillance importante sont transférés avec l'accord des propriétaires vers la clinique VETURGENCE35 au 265 Rue de Chateaugiron 35000 RENNES

Vous pouvez rendre visite à votre compagnon pendant les heures d'ouverture si cela ne perturbe pas le fonctionnement de l'établissement. Les visites ne sont pas permises en dehors des horaires d'ouverture.

Le local d'hospitalisation répond aux exigences de l'arrêté, il dispose de son propre point d'eau.

---

## PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Afin d'assurer un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre établissement assure les urgences sur les heures d'ouverture de la clinique. En dehors de ces horaires les urgences sont assurées par la clinique vétérinaire VETURGENCES 35 situé au 265 rue de Chateaugiron

---

## ESPECES TRAITEES

Les espèces habituellement traitées dans l'établissement de soins sont les suivantes: chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie.

Il peut arriver qu'il faille orienter le client vers un autre établissement de soins plus à même de soigner une espèce ou un type d'animal pour laquelle nous n'avons pas la compétence, le matériel ou la responsabilité civile professionnelle (RCP) nécessaire.

---

## CONDITIONS TARIFAIRES

Nos tarifs concernant les actes courants sont affichés en salle d'attente.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

Le prix des interventions chirurgicales se décomposent de la façon suivante : consultation + anesthésie + intervention + gestion de la douleur +/- médicaments.

Un devis personnalisé peut vous être donné sur simple demande.

Tout devis signé engage le propriétaire à un règlement de la facture lors de la restitution de son animal.

---

## MODALITES DE REGLEMENT

Les factures sont à régler comptant en fin de consultation ou la restitution de l'animal au propriétaire.

Des facilités de paiement peuvent exceptionnellement être accordées au cas par cas avec l'accord des dirigeants de l'établissement.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, lors de soins de longue durée ou pour les consultations de garde.

La SELARL Mon Animal et Moi engagera une procédure en cas de non-paiement des honoraires dus.

Les modes de règlement acceptés sont: les cartes bancaires, les chèques et les espèces.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

---

## RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION,

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, par écrit sous la forme d'un contrat de soins.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

---

CONSETEMENT ECLAIRE DU CLIENT CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

---

## DECES DE L'ANIMAL

Pour les carnivores domestiques et les NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie)

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si le client le souhaite et si la législation le permet, restituer le corps à fin d'inhumation.

Nous pouvons, dans les autres cas, assurer par l'intermédiaire de la société INCINERIS, l'incinération collective ou individuelle du corps. Si le client le souhaite, il peut assister à la crémation. Il doit le spécifier lors de la demande d'incinération.

Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

Pour plus d'information sur les services proposés par INCINERIS <https://www.incineris.fr>

---

## ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition qu'ils soient

muselés et présentés par une personne majeure.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux errants sont sous la responsabilité de la mairie de la commune où ils ont été retrouvés. La clinique n'accepte pas de recueillir ces animaux errants.

Le personnel de la clinique peut vous aider à vérifier si l'animal est identifié mais ne peut en aucun cas communiquer à un tiers les coordonnées du propriétaire.

---

## LITIGES

Les coordonnées du Conseil régional de l'Ordre de Bretagne sont les suivantes CRO Bretagne 53 rue Jules Vallès  
35 000 RENNE

---

RCP

Les coordonnées de la compagnie d'assurance en charge de notre responsabilité civile professionnelle (RCP) sont les suivantes

Pacifica Assurance du Groupe Credit Agricole

---

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante :

[mediateur-conso@veteriniare.fr](mailto:mediateur-conso@veteriniare.fr)

---

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs vétérinaires DOUX et PETTON

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.